



Comment remplir le formulaire de mise en demeure

Office de la protection du consommateur
Québec

Formulaire de mise en demeure

Par courrier recommandé

SOUS TOUTES RÉSERVES

Consommateur			
Nom et prénom			
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone à la résidence	Téléphone au bureau	Courriel	

Commerçant			
Nom			
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone	Courriel		

Commerçant			
Nom			
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone	Courriel		

Bloc 1

Bloc 1

- Inscrivez le nom exact qui apparaît sur le contrat, sur la facture ou, selon la publicité.
- Inscrivez aussi le nom de tout autre commerçant qui peut être concerné blême. Par exemple, si le bien acheté a un vice de construction qui nuit à normale, le fabricant (le manufacturier) peut aussi être mis en cause.

1. Résumé du problème

Bloc 2

2. Règlement souhaité par le consommateur

Bloc 3

Je vous mets donc en demeure de régler le présent litige et, ou, de me payer la somme de _____ \$ dans un délai de _____ jours. Dans le cas contraire, des procédures judiciaires pourront être intentées contre vous sans autre avis ni délai.

Bloc 4

Signature du consommateur _____ Date _____

Bloc 5

Le présent formulaire de mise en demeure a été remis au consommateur sur la base des renseignements fournis par ce dernier. L'Office de la protection du consommateur invite le commerçant à communiquer avec le consommateur pour tenter de régler le litige.

Office de la protection du consommateur www.opc.gouv.qc.ca

Bloc 2

- Exposez clairement et brièvement votre problème pour rappeler au commerçant les faits importants.
- Allez à l'essentiel, soit la nature de votre demande et les raisons qui la justifient.
- Appuyez votre demande avec les articles de loi appropriés.

Bloc 3

- Expliquez ce que vous désirez obtenir.
- Envisagez des solutions réalistes et équitables pour vous et le commerçant. Par exemple, si vous bénéficiez d'une garantie, vous devez généralement accepter que l'on répare le bien plutôt que l'on vous rembourse.
- Si l'espace est insuffisant, annexe une feuille supplémentaire.

Bloc 4

- La plupart du temps, un délai de 10 jours est jugé raisonnable.

Bloc 5

- Faites parvenir, par courrier recommandé, le formulaire au ou aux commerçants en cause.
- Conservez une copie de votre mise en demeure.
- Incluez, dans votre envoi, des copies des documents pertinents comme la facture, le contrat, la publicité, etc.

L'Office de la protection du consommateur vous a fourni ce formulaire pour vous aider dans vos démarches auprès du commerçant.